

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 2

Artikel: La Belgique et l'Europe
Autor: La Vallée-Poussin, E. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA BELGIQUE et l'Europe

Tel est le titre de la quatrième conférence du cycle organisé par notre Compagnie sur « l'Unification économique de l'Europe », qui se poursuit avec un égal succès. Cet exposé a été présenté le 17 janvier 1957 par M. le Sénateur Étienne de la Vallée-Poussin devant les membres de la Chambre de commerce franco-belge et de la Chambre de commerce suisse en France et une assistance très nombreuse comprenant de hautes personnalités parmi lesquelles on remarquait la présence de leurs Excellences le Baron J. Guillaume, ambassadeur de Belgique en France, M. Rols Andvord, ambassadeur de Norvège en France, et de M. Pierre Micheli, ministre de Suisse en France.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs les grandes lignes de la conférence de M. de la Vallée-Poussin.

« Je suis un partisan très ardent, trop ardent peut-être, du marché commun », déclare M. de la Vallée-Poussin en ouvrant son exposé. Rendant hommage aux précédents orateurs, M. de la Vallée-Poussin envisage le marché commun comme un effort pour sortir de l'ornière, la résolution de prendre un risque pour sortir de risques plus grands, c'est-à-dire un effort qui demande un minimum de foi, un minimum de confiance dans la vie, un minimum de goût du risque.

Renonçant à un optimisme de principe M. de la Vallée-Poussin estime qu'au lieu d'envisager les avantages qu'apportera l'Europe unie économiquement, il vaut mieux demander aux Européens ce qu'ils sont prêts à sacrifier pour faire cette Europe. Il désire également expliquer pourquoi les Belges sont des Européens convaincus et désire donner une idée des arguments généralement développés dans les milieux de son pays.

Le premier de ces arguments est que l'Union économique européenne facilitera l'intégration des marchés, développera la consommation, rationalisera la production et les communications, permettra le passage de l'industrie artisanale à l'industrie spécialisée. L'économie du marché européen pourra ainsi se placer au niveau des économies des grands marchés russes ou américains, grâce à une meilleure organisation technique des marchés.

Le second argument est la puissance supérieure qu'aurait l'Union économique européenne par rapport aux états européens actuels pour traiter avec les marchés continentaux tels que celui des États-Unis d'Amérique.

Quant au troisième argument il tient dans l'idée que la période actuelle de haute conjoncture peut être pernicieuse et dangereuse. Que se passera-t-il en effet si cette conjoncture se renverse. Assistera-t-on à la panique qu'avaient connue en 1952 l'Angleterre et la France, et qui ont recherché leur salut dans le protectionnisme? Une organisation européenne permettrait au contraire de rechercher une solution favorable à tous, très supérieure aux solutions nationales, étroites et nuisibles aux économies des pays voisins.

Un dernier argument, valable pour la Belgique, et peut-être aussi pour les autres pays, c'est le sentiment qu'une organisation internationale est plus saine parce qu'elle doit plus aux raisons techniques et moins aux intérêts politiques qu'une organisation nationale. L'exemple en est donné par la C. E. C. A. qui, bien qu'utilisant encore timidement son autorité, fait pratiquer à la Belgique une politique plus saine que ne le ferait le gouvernement belge trop dépendant des syndicats et des patrons charbonniers. Une autorité politique internationale exerce nécessairement une influence sur l'uniformisation des régimes sociaux, monétaires, de sécurité sociale. L'unification progressive de l'Europe assainirait certainement les législations et les bureaucraties intérieures.

Si M. de la Vallée-Poussin se montre assez circonspect en face de l'argument souvent invoqué sur le plan administratif et douanier que provoquerait la création d'un grand marché européen car, par exemple, les douaniers ne seront pas supprimés, il souligne toutefois que ce marché représenterait une très grande simplification pour les affaires et particulièrement pour les investissements qui seraient moins hasardeux.

Certains Belges sont opposés au marché commun. Les milieux agricoles, certains milieux économiques centrés sur le marché intérieur, allèguent que la Belgique est un pays de hauts salaires et de lourdes charges sociales, qu'elle est donc plus incapable que n'importe quel autre pays d'entrer sans danger dans un marché commun. Une autre difficulté est soulevée par le prix très élevé de l'énergie; le prix de revient du charbon belge est très supérieur à celui des pays voisins. Une transformation de la structure économique même du pays sera donc indispensable pour produire et exporter des produits qui exigent moins d'énergie de base.

Une dernière difficulté est la gestion même de l'État belge, qui a pour effet d'accroître les prix de revient et de rendre difficile la compétition; le déficit des chemins de fer, celui de la sécurité sociale, les dépenses des administrations locales, le protectionnisme agricole pratiqué sous l'influence des organisations agricoles, sont de nature à augmenter considérablement le coût de la vie.

Certains Belges estiment que ces dernières raisons rendent dangereuse l'entrée de la Belgique dans le marché commun. En revanche, d'autres espèrent que l'obligation d'entrer dans le marché commun obligera l'État à se réformer.

M. de la Vallée-Poussin fait alors remarquer que ces arguments ne sont au fait pas essentiels. La véritable raison pour laquelle il n'y a pas, en Belgique, d'opposition vraiment dangereuse au marché commun, c'est que les Belges ont déjà fait deux fois l'expérience d'une union économique.

La première date de 1919. C'est l'union belgo-luxembourgeoise; les économies des deux pays ne sont pas totalement intégrées car les Luxembourgeois ont maintenu un certain protectionnisme agricole, et ont des systèmes d'accise différents. L'intégration économique n'est donc pas totale mais elle l'est suffisamment pour que, de l'intérieur ou de l'extérieur, on considère qu'il n'existe pas deux marchés différents. Alors que l'effort de reconversion en 1919 a été peu considérable pour la Belgique, il a été assez pénible pour le Luxembourg, mais pendant un temps très court.

La seconde expérience, et de loin la plus importante, est celle du Bénélux. Elle est un peu paradoxale en ce sens qu'elle a été faite à un moment où les difficultés paraissaient les plus grandes, sans aucune précaution, avec le maximum d'imprudences et de risques, et dans un délai très court. Aucun drame ne s'est produit et, après sept ou huit ans d'expérience, les résultats sont extrêmement satisfaisants.

Décidé à Londres par les gouvernements belge et hollandais en exil, le traité n'a été accepté par les parlements qu'en 1948, année pendant laquelle un régime douanier

commun a été établi. Pour mettre en vigueur les décisions prises, un accord a été conclu le 15 octobre 1949, appelé « accord de pré-union ». Ce n'est donc qu'en fin 1949, début 1950, que le marché a été réellement mis en vigueur. Dès le début, des exceptions ont dû être envisagées pour des secteurs difficiles. Pour le secteur agricole, un « protocole agricole » a été annexé au traité; des précautions ont été prises pour les industries particulièrement menacées, mais qui ne représentent que 10 % de l'ensemble des industries.

Quels sont les résultats de la mise en vigueur de ce marché commun, qui supprime les droits de douane et les contingents entre les deux pays et institue une seule barrière douanière autour du Bénélux?

Du côté belge, une énorme augmentation des exportations vers la Hollande a été constatée dès le début; puis un ralentissement en 1952 au moment de la crise, avec une reprise qui dure encore actuellement. Par rapport à l'avant-guerre le commerce extérieur total de la Belgique a été quintuplé; avec la Hollande il a été multiplié par 8. La preuve est donc faite que l'intégration des marchés est très effective. Quatrième client de la Belgique avant la guerre, la Hollande en est devenue le premier. Du côté hollandais le même phénomène est constaté : par rapport à l'avant-guerre augmentation de 7 fois pour l'ensemble des importations et de 10 fois pour les importations en provenance de Belgique; l'ensemble des exportations est 8 fois plus important qu'avant-guerre et les exportations vers la Belgique le sont 12 fois plus.

Il y a donc intégration considérable des deux marchés, ce qui d'ailleurs n'a pas ralenti le commerce avec des pays tiers. Ces résultats hautement satisfaisants, ont-ils été obtenus sans difficultés? En réalité il y a eu un moment difficile, lors de la récession de 1952-53, lorsque les Hollandais bénéficiaient du plan Marshall, et ont donné l'impression d'inonder le marché belge de leurs produits. Les deux gouvernements ont alors étudié le problème industrie par industrie; quelques subsides tout à fait temporaires ont permis l'adaptation et, moins d'un an après, toutes ces difficultés ont disparu.

A l'heure actuelle, à part les milieux agricoles, il n'y a plus d'opposition à l'union économique de la part des marchés industriels belge et hollandais; une opposition très vigoureuse se manifesterait même s'il était question de la supprimer.

L'orateur souligne encore la valeur de ce résultat, d'autant plus surprenant qu'aucune espèce de précaution n'avait été prise au départ. La Belgique pratiquait une politique de libéralisation des prix, d'expansion industrielle et monétaire; la Hollande au contraire gardait la réglementation de guerre : impôts très élevés et restrictions monétaires. Les salaires différaient de 40 % : les salaires hollandais étaient à l'indice 60 par rapport à l'indice 100 des salaires belges, c'est-à-dire une disparité de salaires infiniment plus grande que toutes celles qui existent aujourd'hui dans toute l'Europe. Et M. de la Vallée-Poussin de mentionner qu'actuellement des arguments sont avancés contre le

marché commun, qui invoquent les disparités de salaires de 2 ou 3 %, alors que sur les marchés hollandais et belge des différences de 40 % n'ont pas provoqué de catastrophe. Enfin les charges sociales belges étaient certainement au début beaucoup plus considérables que les charges hollandaises. Une dernière disparité apparaissait dans les systèmes fiscaux : la Hollande est un pays d'impôts directs alors que la Belgique est un pays d'impôts indirects. Aussi M. de la Vallée-Poussin peut-il affirmer que l'opinion belge ne craint pas beaucoup les opinions souvent avancées de la disparité des salaires, des charges sociales et fiscales. Elle estime que ces craintes sont extrêmement exagérées.

En plus des raisons générales de souhaiter l'établissement d'un marché européen, raison valable pour la Belgique et pour les autres pays européens, il existe d'autres raisons particulières : les relations franco-belge et les intérêts de la Belgique d'outre-mer.

Toute l'histoire de la Belgique a été axée sur des relations étroites avec la France. Aussi l'isolement économique de la France serait un grand malheur pour la Belgique. Or, il faut bien dire, souligne M. de la Vallée-Poussin, qu'aujourd'hui si la France n'entre pas dans le marché commun, nous sommes en pleine crise de séparation. Avant-guerre, la France était toujours le premier client de la Belgique. En 1936-38, 17 % des exportations belges se dirigeaient vers la France; aujourd'hui, en haute conjoncture, elles ne sont plus que de 10,8 %. Vis-à-vis de l'Angleterre les ventes

belges sont tombées de 14 à 6 %. Ces chutes ont été compensées par un mouvement vers l'Allemagne qui est devenu le premier client de la Belgique. Si les ventes françaises en Belgique sont plus régulières ce n'est que provisoire car les importations d'un pays s'adaptent à ses exportations, il y a donc une réelle menace qui s'esquisse.

La seconde raison particulière à la Belgique de souhaiter un grand marché commun est le maintien de ses relations avec ses territoires d'outre-mer; intérêt semblable à celui de la France. « L'Europe ne peut pas vivre si l'Afrique n'appartient pas d'une façon ou d'une autre à la zone économique européenne » déclare M. de la Vallée-Poussin. L'Europe livrée à ses seules ressources continentales n'est pas en situation de devenir un véritable État continental tel que la Russie ou les États-Unis d'Amérique. L'Europe sans l'Afrique tomberait définitivement au rang de petite nation même si elle est unie. A fortiori, que serait-ce si elle est divisée. Le conférencier reconnaît qu'il faudra un délai assez long pour que les experts puissent mettre au point un traité permettant l'incorporation dans le marché commun des territoires d'outre-mer. Cette situation ne doit pas retarder la signature du traité.

M. de la Vallée-Poussin termine son exposé en affirmant que : « le moment de faire l'Europe me paraît favorable. Les derniers événements ont montré que l'Europe doit être puissante ».

A l'issue du cycle de conférences consacrées à l'unification économique de l'Europe, nous publierons une plaquette qui réunira les textes intégraux des exposés des sept orateurs. Cette brochure sera vendue au prix de 750 francs français ou 7,50 francs suisses. Les commandes sont à adresser au siège de notre Chambre de commerce.